



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque de gynécologues

Question écrite n° 21843

Texte de la question

Mme Valérie Lacroute attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'importance pour la santé des femmes de leur accès à la gynécologie médicale. Cette spécialisation médicale occupe une place essentielle en raison de ses actions de prévention contre les cancers du sein et de l'utérus et, plus généralement, en faveur de la santé et de la qualité de vie des femmes. Or du fait de sa suppression en 1987, puis de son rétablissement en 2003, il est observé une forte pénurie de postes de gynécologues médicaux, spécialité bien distincte de l'obstétrique. Alors qu'en 2007, 1 945 gynécologues médicaux étaient dénombrés (ce qui était déjà trop peu), ils sont aujourd'hui moins de 1 000 à exercer pour près de 30 millions de femmes en âge de consulter. 82 postes seront offerts à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) au titre de l'année universitaire 2018-2019, ce qui constitue un progrès sensible, mais demeure encore insuffisant. Il est nécessaire que chaque femme puisse bénéficier de soins gynécologiques appropriés tout au long de sa vie. Ces soins permettent une meilleure santé et un meilleur état psychologique de la population féminine. En conséquence, et sachant que la discussion du projet de loi n° 404 (2018-2019), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé n'a pas permis d'éclaircir les intentions gouvernementales en la matière, elle lui demande ce qu'elle compte mettre en œuvre afin de permettre la formation en nombre de gynécologues médicaux et de garantir ainsi un suivi gynécologique de qualité et de proximité.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) a quasiment triplé depuis 2012 (contre +14 % toutes spécialités confondues). Au titre de la seule année 2018, ce sont 18 postes de plus qui ont été offerts pour atteindre 82 postes contre 64 en 2017 (+28 %). Ce volume a été déterminé en lien avec l'observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), qui a émis ses propositions du nombre d'internes à former sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en compte les besoins locaux tout en préservant la qualité de la formation. Par ailleurs, le gouvernement se mobilise pour améliorer l'accessibilité aux soins et l'installation des professionnels dans les zones rurales, notamment au travers du dispositif du contrat d'engagement de service public, ainsi une bourse peut être versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'une installation dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif, peut bénéficier notamment aux étudiants et internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'exercice de la gynécologie médicale. Enfin, à la demande de la ministre des solidarités et de la santé, l'ONDPS a lancé début février 2019 un groupe de travail portant sur la prise en charge de la santé des femmes afin d'effectuer une étude spécifique sur cette question et notamment sur l'articulation entre différents professionnels de santé, notamment les gynécologues médicaux.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Lacroute](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21843

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6846

Réponse publiée au JO le : [27 août 2019](#), page 7734